



Communiqué de presse
19 décembre 2022

LE CNAP FAIT SA TRANSITION **ÉCOLOGIQUE**

Le Centre national des arts plastiques (Cnap) a engagé une réflexion autour de sa responsabilité sociale et environnementale avec une première phase relative au développement durable.

Un état des lieux a été réalisé et des actions spécifiques visant à réduire l'empreinte carbone de l'établissement ont été identifiées durant l'année 2021. Le collectif [Les Augures](#), qui conseille les acteurs culturels dans leur transition écologique et leur capacité d'innovation et d'adaptation, a accompagné l'institution durant toute cette période.

Après avoir mené un diagnostic collaboratif pendant plus d'un an, grâce à l'engagement de ses équipes, un plan d'action a été établi autour d'axes identifiés comme prioritaires par le Cnap et sur lesquels il s'engage pour les années à venir : les écogestes au bureau, l'empreinte environnementale du Cnap, la sensibilisation des partenaires, la communication responsable.

→ LA RÉDUCTION DE SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

✓ *Se questionner et agir pour ancrer les questions écologiques dans ses usages*

Le Cnap s'est questionné sur sa consommation énergétique et son **bilan carbone** toutes activités confondues afin d'identifier les pistes de réduction urgentes et tenables. L'enjeu majeur est **la récolte des données** qui permet de fixer des indicateurs pour établir des objectifs précis. La récolte se poursuit au sein du Cnap pour l'année 2023.

D'ores et déjà, l'établissement a ainsi décidé d'améliorer sa politique de tri et de recyclage afin de réduire sa production de déchets mais porte aussi une attention particulière à l'ensemble des achats pour consommer de façon plus durable. Une réflexion plus large est en cours sur les matériaux de conditionnement et d'emballage des œuvres d'art.

Dans le cadre de la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics et pour économiser les ressources, le Cnap a opté pour une installation électrique et une solution d'impressions plus vertes permettant de limiter le gaspillage.

- ✓ *Inciter ses équipes aux éco-gestes & sensibiliser ses parties-prenantes*

En tant qu'acteur culturel au cœur de la création contemporaine, le Cnap a la volonté de déployer **des actions de sensibilisation au développement durable**, non seulement à destination de ses agents, mais aussi auprès des **partenaires culturels** avec lesquels il travaille au quotidien. C'est par la mise en place d'une dynamique vertueuse entre professionnels du secteur que les actions de chacun seront durables. En ce sens, elle peut être le vecteur de changements comportementaux tant professionnels que citoyens.

Une incitation à prendre en compte les questions de développement durable est communiquée aux prestataires de services, notamment dans les marchés publics passés par l'établissement. Le marché pour le développement de la future plateforme de dématérialisation des procédures intègre une exigence de respect d'une démarche numérique responsable. La plateforme devra ainsi répondre à des critères d'écoconception. La société retenue est par ailleurs labellisée « acteur de l'économie sociale et solidaire », autre axe important de la RSO.

→ UNE COMMUNICATION RESPONSABLE

- ✓ *Outils et formation*

Le Cnap travaille à une communication responsable en l'inscrivant dans sa stratégie RSO avec la mise en place dès 2023 d'outils plus sobres et d'actions de communication visant à réduire les impacts environnementaux issus des pratiques liées aux métiers de la communication.

Une réflexion sur l'empreinte numérique a été engagée et une stratégie numérique responsable est en cours de finalisation pour être déployée en 2023.

Le **site internet** www.cnap.fr mis en ligne en mars 2020, qui remplit déjà la majorité des critères du [référentiel général d'écoconception de services numériques \(RGESN\)](#) – mené dans le cadre de la mission interministérielle « Green Tech » et co-pilotée par la Direction interministérielle du numérique (DINUM), le Ministère de la Transition Écologique, l'ADEME et l'Institut du Numérique Responsable – poursuit ses ajustements.

Au sein de l'établissement, un **guide des bonnes pratiques numérique responsable** sera mis à disposition en janvier 2023 des agents du Cnap afin de les sensibiliser sur ces enjeux et d'accroître la mobilisation de tous par des éco-gestes dans le cadre professionnel mais aussi personnel.

- ✓ *De nouveaux communs numériques*

En parallèle, depuis mai 2022, le Cnap participe au premier **Laboratoire Numérique Responsable**, un programme de recherche-action organisé par [Les Augures](#) et [CTRLS](#) qui réunit une vingtaine d'établissements culturels, écoles, collectivités territoriales.

L'ambition de ce projet est de permettre aux acteurs de la culture de s'emparer de cette problématique du numérique responsable, de s'associer pour créer de nouveaux communs numériques et de se mobiliser autour de sujets majeurs : infrastructures et usages numériques ; communication et médiation numérique ; création numérique.

La restitution s'est déroulée le 8 décembre dernier au ministère de la Culture durant laquelle quatre prototypes ont été présentés après 8 mois de travaux :

- Une ressourcerie numérique ouverte : plateforme de mutualisation d'équipements numériques
- Un outil d'aide à la décision pour des campagnes de communication numériques plus sobres
- Un guide pratique pour réenchanter la médiation culturelle par les low-tech
- Des modules pédagogiques pour construire des programmes adaptés aux écoles d'art et de design

Ils sont accessibles sous licence [Creative Commons by SA](#) sur une [plateforme en ligne](#).

Dans ce cadre, le Cnap fait également partie des cinq lauréats du nouvel appel à candidature lancé par [l'Atelier numérique du ministère de la Culture](#) pour le développement d'une ressourcerie culturelle numérique ouverte, service mutualisé de prêt et don du matériel numérique d'exposition afin de limiter l'achat de matériel neuf dans les institutions culturelles. Cet outil numérique sera pensé et construit en suivant la méthodologie du programme beta.gouv.fr de la direction interministérielle du numérique (DINUM). Les travaux de conception débuteront dès janvier 2023.

NOS PROCHAINES ÉTAPES

Associer les parties prenantes à la démarche RSO :

- + Rédaction d'une charte d'engagement RSO pour les prestataires
- + Mise en place de clauses d'écoresponsabilité dans les marchés

Réduire la consommation de ressources et l'empreinte environnementale :

- + Recherche d'alternatives pour les emballages et les achats de la régie
- + Finalisation de la récolte des données pour fixer les indicateurs

Favoriser l'adoption des écogestes :

- + Publication du guide des bonnes pratiques numérique responsable
- + Mise en place d'une signalétique d'écogestes
- + Formation des agents à l'archivage numérique

Communiquer de manière responsable :

- + Feuille de route de la stratégie numérique responsable
- + Optimisation du site internet et des outils numériques
- + Mise en place des indicateurs sur la communication numérique

La **responsabilité sociétale des organisations (RSO)** est un concept dans lequel les organisations intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire. En adoptant des pratiques plus éthiques et plus durables dans leur mode de fonctionnement, elles doivent ainsi pouvoir contribuer à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement. (Source : www.ecologie.gouv.fr)

CONTACTS

Centre national des arts plastiques

Sandrine Vallée-Potelle

Cheffe du service communication, information et ressources professionnelles

sandrine.vallee-potelle@cnap.fr

Communic'art

Jonathan Teyssédou

+ 33 (0)7 67 23 36 85

jteyssedou@communicart.fr

www.cnap.fr

